

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE DE LA COMMUNE ECCLESIASTIQUE LES SOURCES
DU LUNDI 5 DECEMBRE 2022 AU CENTRE PAROISSIAL « LES SOURCES »

Président : Ronald CRAMATTE
Caissière : Nathalie MARQUES

Secrétaire : Marielle FRIDEZ

Scrutateurs : Marylène BERNIER
Michel ROY

Excusés : -

Ordre du jour :

1. Salutations et ouverture de la séance.
2. Procès-verbal de l'assemblée du 13 juin 2022 de la commune ecclésiastique « Les Sources ».
3. Acceptation du budget 2023 et fixation de la quotité d'impôts (7,2 % de l'impôt cantonal).
4. Voter un crédit de CHF 65'000.- pour la pose d'un système de fermeture par badges des portes de l'église St-Pierre, de l'église St-Germain et du centre Les Sources, à prélever sur le fond « Bâtiments paroissiaux » ; donner compétence au Conseil pour le choix du système.
5. Informations :
 - a) du Conseil de la commune ecclésiastique.
 - b) de l'Equipe pastorale.
6. Présentation des projets des sœurs St-Paul à Madagascar par sœur Anne-Marie Rebetez.
7. Divers.

1. Salutations et ouverture de la séance.

Le président, M. Ronald CRAMATTE, ouvre l'assemblée à 20h00 et souhaite une cordiale bienvenue à 35 ayants droit. Il rappelle que l'ordre du jour a été annoncé et publié selon les règles en vigueur. Il remercie tous les participants d'être présents.

Après les salutations d'usage, personne ne demande de modification de l'ordre du jour qui est accepté tacitement.

Il désigne les deux scrutateurs du jour, Mme Marylène BERNIER et M. Michel ROY, qui sont également acceptés tacitement.

2. Procès-verbal de l'assemblée du 13 juin 2022 de la commune ecclésiastique « Les Sources ».

M. CRAMATTE présente ce point. Il rappelle que le procès-verbal était disponible au secrétariat des Sources, ainsi que sur le site cath-ajoie.ch.

M. Alphonse MONNAT intervient pour remercier la secrétaire, Mme Marielle FRIDEZ, pour la qualité de son procès-verbal, mais il demande une modification au niveau du point 6.b). Il aimerait que le mot « passifs » soit retiré de la phrase : « M. l'abbé Pierre GIRARDIN et M. l'abbé Pierre REBETEZ sont des prêtres auxiliaires passifs », car ce terme ne représente pas l'investissement de Pierre GIRARDIN dans la communauté.

Après l'acceptation de cette modification par M. CRAMATTE, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par l'assemblée avec remerciements à la secrétaire.

3. Acceptation du budget 2023 et fixation de la quotité d'impôts (7,2 % de l'impôt cantonal).

M. Pierre DEROUERS, conseiller, présente ce point. Le budget 2022 est projeté sur grand écran, afin que les paroissiens puissent le comparer avec le budget 2023 mis à leur disposition sous format papier.

En préambule, M. DEROUERS annonce qu'aucun compte n'a encore été bouclé et que le budget 2023 est basé sur l'état des comptes à ce jour.

Au point 4340/00, la redevance communale concerne Bressaucourt.
Au point 4340/01, les autres redevances d'utilisation sont pour l'UAPE de Fontenais.
Au point 3630/01, les contributions aux chorales Ste-Cécile sont réparties entre celles de Porrentruy et de Bressaucourt.

Le budget 2023 prévoit un total des produits d'un montant de CHF 1'344'173.- et un total des charges de CHF 1'341'874.-, soit un bénéfice de CHF 2'299.-.

M. l'abbé GIRARDIN demande quelle école reçoit la somme de CHF 5'000.- au point 3650/02. M. DEROULERS répond que c'est le collège St-Charles de Porrentruy qui en bénéficie.

M. Charles FRELECHOUX précise qu'au point 4230/08, une nouvelle rentrée d'argent a pu être faite. En effet, la maison des Sœurs de Fontenais est louée par l'AJAM pour proposer des logements à des familles ukrainiennes.

L'assemblée accepte le budget 2023 et la fixation de la quotité d'impôt à 7,2% de l'impôt cantonal avec l'accord des 35 ayants droit, soit l'unanimité.

4. Voter un crédit de CHF 65'000.- pour la pose d'un système de fermeture par badges des portes de l'église St-Pierre, de l'église St-Germain et du centre Les Sources, à prélever sur le fond « Bâtiments paroissiaux » ; donner compétence au Conseil pour le choix du système.

Ce point est présenté par le conseiller M. Aimé MAITRE. Depuis le printemps 2022, le conseil de la Commune ecclésiastique a entamé une réflexion sur la problématique concernant la gestion et la distribution des clés des 9 immeubles appartenant à la nouvelle paroisse. En effet, de nombreuses personnes (personnel de la CE, sacristains, membres de l'équipe pastorale, catéchistes...) ont besoin d'accéder à certains bâtiments, voir à tous en fonction de leur tâche.

Dans un premier temps, le conseil propose d'équiper les 52 portes des 4 premiers immeubles (église St-Pierre, église St-Germain, centre Les Sources, cure) d'un système de fermeture par badges électroniques. Les 5 autres immeubles (chapelle de Lorette, église de Bressaucourt, église de Fontenais, bâtiment paroissial de Fontenais, chapelle de Villars-sur-Fontenais) seraient équipés ultérieurement.

Les badges électroniques offrent différents avantages. Chaque utilisateur reçoit un badge électronique qui est programmé de manière individuelle par le secrétariat via un logiciel spécifique installé sur le serveur du centre. Ainsi, le secrétariat peut contrôler, en cas de doute, la trace laissée dans le logiciel et permet de désactiver le badge en cas de perte ou de clé non restituée, améliorant ainsi la sécurité.

Actuellement, les 4 premiers bâtiments cités précédemment ont en circulation une centaine de clés. Certaines sont attribuées, d'autres sont en réserves pour des utilisations ponctuelles. Pour certain bâtiment, il faut plusieurs clés pour ouvrir la totalité des portes intérieures et extérieures.

Le badge électronique résoudrait ce problème.

De plus, avec ce nouveau système, il serait possible d'équiper la porte principale de l'église St-Pierre et celle de St-Germain d'une ouverture et d'une fermeture automatique avec des horaires programmés dans le logiciel. Si une porte n'arrivait pas à se refermer, un SMS pourrait être envoyé à un responsable.

Le conseil est en possession de deux offres provenant de deux entreprises de la région utilisant les systèmes Salto Space et Glutz Eaccs. Ces deux systèmes sont installés dans plusieurs immeubles de la région et ils donnent entière satisfaction. La différence de prix est de 5% entre les deux offres. Le conseil doit encore réfléchir aux logiciels de gestion proposés et sur le coût des licences d'utilisation.

Mme Nicole BESSE demande si le logiciel informatique prévoit de tracer les badges par le numéro de la clé.

M. MAITRE répond que le projet permettra de suivre l'utilisation de chaque badge.

Mme Aline NICOULIN, M. Jean-Marie DONZE et M. l'abbé GIRARDIN ont différentes questions concernant la gestion automatique des portes :

- Si la porte est bloquée, comment va être géré le problème et qui va être avisé ?
- Les portes seront-elles motorisées, s'ouvrant et se fermant automatiquement ?
- Si les ouvertures et les fermetures sont programmées matin et soir à la même heure, comment les célébrations en dehors de ces horaires vont-elles se passer ?

M. MAITRE et M. FRELECHOUX répondent à ces différentes questions :

- L'entreprise choisie devra encore le clarifier. L'idée serait qu'il y aurait quelques premiers répondants qui seraient avisés par signal SMS et qui iraient intervenir physiquement sur place.
- Les portes ne bougeront pas de façon automatique. C'est le système de verrouillage/déverrouillage qui se fera automatiquement. Si la porte est bloquée en position ouverte, intentionnellement, elle ne pourra pas se refermer.
- Il sera possible de paramétrer les heures de programmation dans le logiciel en fonction des célébrations et des besoins.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée accepte à l'unanimité un crédit de CHF 65'000.- pour la pose d'un système de fermeture par badges des portes de l'église St-Pierre, de l'église St-Germain et du centre Les Sources, à prélever sur le fond « Bâtiments paroissiaux » et donne compétence au Conseil pour le choix du système.

5. Informations :

a) du conseil de la commune ecclésiastique.

Ce point est présenté par M. Charles FRELECHOUX.

La nouvelle commune ecclésiastique fonctionne depuis le 1^{er} janvier 2022 et continue la gestion de ses nombreux dossiers, en les abordant avec un regard neuf. Le conseil travaille également pour uniformiser les pratiques entre les 3 anciennes communes ecclésiastiques ; par exemple, un nouveau règlement pour la location des salles a été élaboré et appliqué.

Le conseil prend également en compte la crise énergétique et économique et a décidé d'appliquer certaines mesures pour cet hiver : réduire les éclairages de Noël, renoncer à utiliser l'église St-Germain en janvier/février 2023 afin de diminuer le chauffage du bâtiment. Ces mesures à court terme vont être étudiées et si elles sont concluantes, vont être utilisées pour des projets à long terme.

Quelques modifications ont été appliquées au parking de l'église de Fontenais. Ce dernier est réservé pour les jours de culte, mais peut être utilisé les autres jours par des particuliers. Des places de parc ont été tracées devant le parvis de l'église avec une place pour personne souffrant d'un handicap.

M. FRELECHOUX signale que la Fondation de la Chapelle Ste-Croix a été inscrite au Registre du commerce le 7 novembre 2022. Cette inscription confirme l'existence de la Fondation et a permis le transfert de tous les fonds qui lui ont été promis. La cession de la Chapelle devrait intervenir durant le 1^{er} semestre 2023, avant l'inauguration qui aura lieu au printemps.

M. FRELECHOUX pense qu'au cours du temps, avec la diminution des fidèles, des réunions de groupes paroissiaux, des célébrations, la paroisse devra certainement se séparer d'autres biens immobiliers.

M. FRELECHOUX souhaite remercier, par des applaudissements et un bouquet de fleurs, Mme Anne-Marie SCANDELLARI qui termine son mandat d'archiviste et qui prend sa retraite après une participation active dans la paroisse pendant plus de 22 ans.

Il souhaite également la bienvenue à sa remplaçante, Mme Katia LOVIS, qui reprend le mandat d'archiviste.

Pour terminer, le président tient à remercier tous les membres du conseil, la secrétaire-caissière, le représentant de l'équipe pastorale, l'abbé BABEY, le président et la secrétaire des assemblées par

des applaudissements. Il est reconnaissant pour tout le travail de bénévolat accompli et souhaite de bons vœux de fin d'année à tous les participants.

b) de l'Equipe pastorale.

M. l'abbé Jean-Pierre BABEY prend la parole pour présenter ce point.

Il présente les salutations des 17 membres actuels de l'équipe pastorale. Il remercie la Ste-Cécile pour leur concert et les acteurs/actrices qui ont permis que le week-end du 150^{ème} soit aussi beau. Il annonce que l'équipe pastorale a pu reprendre et proposer différentes activités aux paroissiens et aux bénévoles :

- Mme Marie-Josèphe LACHAT qui proposera un cours « Ecologie intégrale » réparti sur 3 samedis pour enraciner nos savoirs sur l'environnement.
- M. Christophe WERMEILLE qui a repris le pôle jeunesse et qui propose différentes activités : apéro aux Sources, soirée pizza-film...
- M. Stéphane BRUGNEROTTO, qui est responsable du pôle communication et solidarité, qui a pu décharger M. WERMEILLE pour qu'il se consacre au pôle jeunesse.
- Des cours « Derniers secours », animés par une infirmière en soins palliatifs et un aumônier, qui sont proposés pour l'accompagnement des personnes en fin de vie ou très malades en partenariat avec l'unité des soins palliatifs de l'hôpital du Jura et la Chrysalide.
- Une célébration et un repas pour les bénévoles de la paroisse en compagnie du clown Gabidou qui sont prévus le 10 février. Un courrier d'invitation et de remerciement sera envoyé cette semaine.

M. l'abbé BABEY relève l'excellente collaboration qui règne entre l'équipe pastorale et le conseil de la commune ecclésiastique. Il remercie tous les membres du conseil, la secrétaire et la caissière pour l'engagement et tout le travail accompli. Il souhaite de bons vœux de fin d'année à tous les participants.

M. MONNAT demande si les CdOp, enlisés pendant la pandémie, ont pu être repris et sous quelle forme.

M. l'abbé BABEY répond qu'avant la pandémie et la réorganisation des unités pastorales, il y avait 1 CdOp par unité, composé de membres de l'équipe pastorale de l'unité et de paroissiens. Après réflexion, l'idée de former 1 seul CdOp, constitué de 17 membres de l'équipe pastorale et de paroissiens, a été abandonnée. L'équipe pastorale a décidé de commencer par un processus participatif. Un courrier va être envoyé à chaque conseil, mouvement paroissial et aux paroissiens en début d'année. Ensuite, chaque groupe va être rencontré par un membre de l'équipe pastorale, afin d'échanger un temps de parole. Au mois de mai 2023, une synthèse de tous les retours va être faite et cette synthèse va être présentée lors de la prochaine assemblée de chaque paroisse. En automne, éventuellement, une assemblée réunissant toutes les paroisses va être proposée pour essayer de toucher le maximum de paroissiens.

Mme BESSE demande si la date au mois de mai a déjà été fixé.

M. l'abbé BABEY répond qu'aucune date n'a été fixée, mais que certainement, ce serait un soir différent pour chaque paroisse.

La parole n'étant plus demandée, M. CRAMATTE clôt ce point.

6. Présentation des projets des sœurs St-Paul à Madagascar par sœur Anne-Marie Rebetez.

Sœur Anne-Marie prend la parole et présente ses salutations à tous les participants. Elle remercie la paroisse de Porrentruy qui, depuis plus de 10 ans, participe financièrement aux différents projets à Madagascar. Elle remercie plus particulièrement M. DONZE et M. FRELECHOUX, ainsi que Mme LOVIS qui gère le pôle solidarité.

Depuis 1955, les sœurs de St-Paul, soutenues par la congrégation des sœurs à Rome, se sont installées sur l'île de Madagascar pour apporter une aide concrète à ces habitants.

Actuellement, 200 sœurs vivent sur l'île. La communauté principale se trouve dans la capitale et d'autres résident sur la côte ou sur les hauts plateaux.

Chaque projet entrepris par les sœurs de St-Paul coûte entre CHF 9'000.- et CHF 15'000.-, c'est pour cette raison qu'elles cherchent des donateurs dans toute la Suisse.

Sœur Anne-Marie s'est rendue sur place de mi-septembre à mi-octobre nous faisant découvrir par des photos et des vidéos les différents projets menés à bien avec les dons faits par la commune ecclésiastique.

Sœur Anne-Marie nous parle de la topographie de l'île et de ses paysages. Certaines parties de l'île sont montagneuses et en altitude, d'autres parties sont au bord la mer et d'autres au centre de l'île approvisionnées par des rivières. Depuis quelques années, l'île subit de plein fouet les changements climatiques : cyclone, inondation, sécheresse. Les sœurs font construire des écoles, des collèges, des bibliothèques, des centres médicaux, des châteaux d'eau. Elles fournissent également du mobilier, des jeux pour l'intérieur et l'extérieur. De plus, elles apportent de la nourriture en cas de famine et de sécheresse ; elles proposent des graines à planter lorsque les conditions météorologiques le permettent.

Parfois, elles doivent faire réparer des projets qui étaient terminés, car un cyclone a tout dévasté.

En 3 ans, la situation s'est dégradée, avec les changements climatiques, le covid et la guerre en Ukraine. Elle rappelle que s'il n'y a plus d'argent, les professeurs ne sont plus payés et les enfants ne vont plus à l'école.

Les sœurs de St-Paul ont déjà des projets pour 2023. Sœur Anne-Marie signale qu'ils sont visibles sur le site cath-ajoie sous l'onglet solidarité.

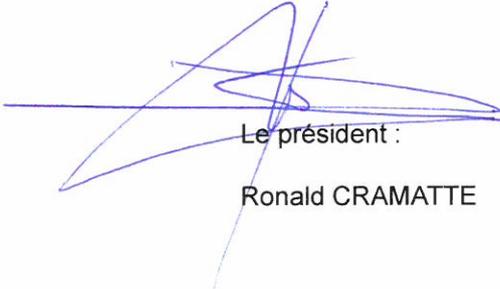
Sœur Anne-Marie remercie sincèrement la commune ecclésiastique qui a permis de réparer deux bâtiments et d'y remettre l'électricité lors du dernier don. Elle remercie les sœurs qui vivent et travaillent sur place et qui ont un accueil toujours aussi chaleureux.

Elle présente ses vœux de fin d'année à tous les participants, les remerciant pour leur attention.

7. Divers

M. ROY prend la parole et tient à remercier la chorale pour son concert du samedi soir lors de la 150^{ème} de la Ste-Cécile, ainsi que pour la messe dominicale. Il annonce que la fête centrale des Céciliennes aura lieu cette année au canton du Jura. Elle se passera le 18 juin 2023 et se déroulera à la patinoire de Porrentruy ce qui permettra d'accueillir beaucoup de fidèles dans les gradins. Il précise que la Ste-Cécile est à la recherche de bénévoles pour cette manifestation.

La parole n'étant plus demandée, le président souhaite un joyeux Noël et de belles fêtes de fin d'année remplies de joie et de paix à tous. Il convie les participants à partager le verre de l'amitié et lève l'assemblée à 21h25.


Le président :
Ronald CRAMATTE


La secrétaire :
Marielle FRIDEZ